



NOTE D'INFORMATION – Saison 2023/2024 – N°2

Consignes saison 2023-2024

DATE : 03/10/2023

Diffusion : **Arbitres**

L'objectif des notes qui seront diffusées tout au long de la saison est de faire passer des informations et des précisions réglementaires.

Remboursement de frais :

- Une précision concernant le remboursement du repas et l'impact sur l'heure de retour à domicile, rien n'a changé par rapport à la saison dernière sur ce sujet :
 - o Vous pouvez prendre un hôtel si votre retour à domicile n'est pas possible avant 22h30 (heure du match basket fauteuil + 2h30 de match + temps de trajet ViaMichelin). **Il convient de rajouter 1 heure pour le repas lorsque celui-ci est pris à un horaire convenable.**
Exemple 1: Match à 16h, fin du protocole à 18h30, repas possible avec demande au préalable.
Exemple 2: Match à 17h, fin du protocole à 19h30, repas possible.
- Si vous désirez dormir sur la route du retour, sans que cela impacte la (ou les) chambre(s) d'hôtel, faites une demande à l'avance auprès de Michel et/ou Philippe. En cas d'intempéries de dernière minute, appelez Michel et/ou Philippe afin de ne pas vous mettre en danger.
 - o Exemple : Vous arbitrez avec un collègue du sexe opposé et vous désirez faire une partie de la route pour rentrer chez vous plus tôt pour un événement familial, vous faites une demande. Attention il n'y a pas d'évènements familiaux tous les week-ends !
- Rappel : Le remboursement se fera sur la base d'une chambre pour deux arbitres du même sexe. Ce n'est pas parce qu'un(e) collègue ne reste pas dormir que les autres peuvent prendre deux chambres. C'est une question de bon sens !

Répartiteurs & Désignations :

- Il est rappelé que toutes les communications avec les répartiteurs doivent IMPERATIVEMENT se faire par MAIL à dominique.laval0385@orange.fr, bseys@orange.fr et copie à michel.marquery@orange.fr et phileoga73@orange.fr. Toutes autres formes de communications, sauf en cas d'urgence, ne seront pas prise en compte.
- Vous devez communiquer immédiatement aux répartiteurs pour tout souci pouvant perturber les désignations (blessure, indisponibilité, ...) et cela pour éviter de refaire des désignations déjà établies.
- Vous pouvez également faire des demandes aux répartiteurs si vous désirez officier très loin (hors forfait) de chez vous en faisant une proposition kilométrique satisfaisante pour les deux parties.
- Pour info les forfaits kilométriques sont :
 - o ENBM = 600 kms soit 486€ hors repas et hôtel
 - o Nationale 1 = 500 kms soit 400€ hors repas et hôtel
 - o Nationale 2 & 3 = 400 kms soit 324€ hors repas et hôtel
- Pour les arbitres ENBM exclusivement, n'oubliez pas d'envoyer à Dominique Laval dès le lundi le montant de votre hôtel et repas, même si vous n'avez rien pris, nous devons suivre la caisse de péréquation hebdomadairement.

Licences + Cartes de Classification :

- Les licences peuvent être dématérialisées, vous avez reçu un mail à ce sujet.
- Les cartes de classification NE PEUVENT PAS être dématérialisées.

Travail mensuel :

Le travail mensuel va reprendre comme les saisons précédentes sur le site de l'INFBB.
L'accès à cette plateforme est identique à la saison passée. Si vous rencontrez des soucis d'accès prévenez Philippe.

Tenue :

Certains arbitres ne m'ont toujours pas répondu sur la taille de leur chemise malgré mes relances, ce n'est pas sérieux car vous bloquez la commande, FAITES LE IMMEDIATEMENT.

Nouvelle consigne :

Après un temps mort, le crew chief (qui est chargé de la remise en jeu) doit donner un coup de sifflet pour prévenir l'ensemble des acteurs que le jeu va reprendre sous peu. Son coup de sifflet est uniquement préventif (comme c'est le cas à chaque début de période). Ensuite il remet le ballon à disposition du joueur qui va faire la remise en jeu. Son coup de sifflet n'a pas d'incidence sur le statut du ballon.

Bilan stage :

Les stages de recyclage de début de saison ont maintenant tous eu lieu.
Nous vous remercions pour votre participation et implication. Cependant le nombre d'échecs aux tests, tant physique que théorique, est très regrettable et montre qu'un minimum de travail durant l'inter-saison est impératif pour réussir la préparation de la saison.
Ces échecs impliquent un travail supplémentaire à la commission pour faire effectuer les rattrapages, travail dont on se serait bien passé.
Nous ne doutons pas de votre implication pour cette saison 2023-2024.
Bonne saison à toutes et tous.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Philippe MORIN Responsable adjoint sous-commission arbitrage	Michel MARGUERY Responsable sous-commission arbitrage	Stéphane BINOT Responsable Développement & Conseiller Performance Basket